

www.observatoirefranchise.fr

Date : 05/03/2014

Auteur : Mélanie Kessous

Wall Street Institute : les avantages de son contrat de franchise participative

Le réseau spécialiste de la **formation à l' anglais Wall Street Institute**, qui compte ouvrir une centaine d'écoles en France sur des zones couvrant de 80 000 à 200 000 habitants sur les dix prochaines années, propose à ses partenaires un contrat de franchise participative reconductible.

" L'essentiel des contrats de franchise en France sont des contrats à durée déterminée. En fin de contrat, après avoir consacré 10 à 15 ans de sa vie à l'enseigne, le franchisé peut voir l'aventure s'arrêter sans indemnités. Cette solution ne permet pas aux franchisés de se reposer sur un patrimoine et se retrouve ainsi sous l'emprise décisionnelle du franchiseur.

Nous avons donc décidé de rendre nos contrats automatiquement reconductibles en fin de contrat, sur simple demande du franchisé. Le franchisé peut donc se constituer un véritable patrimoine et vendre sa société quand il le désire, contrairement au cas des contrats à durée déterminée qui deviennent invendables dès que la date de fin approche. Il s'agit ici d'un véritable CDI où le franchisé possède un véritable contrôle sur son avenir", explique l'enseigne.

Regroupant d'ores et déjà 61 écoles sur le territoire national, le réseau **Wall Street Institute** souhaite se développer en Ile-de-France ainsi qu'à Cholet, Beauvais, Lens, Brest, Chartres, La Roche-sur-Yon, Le Havre, Le Mans, Lorient, Nantes, Perpignan, Saint-Nazaire, Troyes, Bourg en Bresse, Toulouse, Caen, Evreux, Orléans, Pau, Reims, Rouen, Amiens...

Pour ouvrir une franchise **Wall Street Institute** il faut un apport personnel de 80 000 €

Évaluation du site

Portail de la franchise. Il distille infos et conseils sur ce domaine. On y trouvera aussi un annuaire français et européen de la franchise, ainsi que des brèves et interviews.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 32

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine